N° 36. Lundi 10 et Mardi 11 Février 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Vijverberg*, derrière le *Prinsegracht* (Nieuwstraat).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE 10 Février.

Par arrêté du 9 de ce mois, le Roi a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. van Roggen, médecin à Nymègue.

On nous écrit de Zwolle en date du 6 février :

Une société de dames établie en cette ville dans le but de procurer de l'ouvrage aux nécessiteux, vient de recevoir de la part de la auguste Reine la somme de fl. 150, comme une preuve de la haute satisfaction de S. M. de l'organisation de ladite société.

Des lettres particulières de Rome parlent du vif intérêt que S. A. R. Madame la princesse Albert de Prusse ne cesse de témoigner, pendant son séjour à Rome, aux artistes néerlandais qui se trouve dans cette ville. S. A. R. a visité dernièrement les ateliers de notre célèbre compatriote M. C. Kruseman, et a fait l'acquisition d'un des tableaux qu'il a peints l'été passé à Arnhem.

A l'occasion de l'anniversaire de notre auguste Reine, M. Kruseman, ainsi que plusieurs autres artistes néerlandais, ont eu l'honneur de dîner chez S. A. R.

On écrit des frontières de la Russie au *Correspondant de Hambourg*, sous la date du 24 janvier :

Les nouvelles qui ont été répandues sur l'état de santé de l'Impératrice, sont très-exagérées; S. M. commence à se remettre un peu de l'affliction dans laquelle l'avait plongée la perte d'une fille chérie, et à se montrer de nouveau dans de petites réunions, qu'elle avait évitées jusqu'à présent, dans le but de se soustraire à toute émotion trop vive. Pour hâter les progrès de la guérison de S. M. les médecins lui ont prescrit l'emploi des bains de Nice, de manière que si l'auguste princesse est en état de supporter ce long et fatigant voyage, elle ira visiter ces bains au commencement de la bonne saison.

D'un autre côté nous lisons ce qui suit dans une lettre de Munich, 2 février :

La semaine passée, on a reçu au palais du duc de Leuchtenberg des lettres de St.-Pétersbourg, suivant lesquelles l'impératrice de Russie viendra en Allemagne aussitôt que la saison le permettra. S. M. prendra en juin et en juillet les eaux d'Ems. Si les médecins le jugent à propos, elle ira encore au mois d'août prendre une cure de petit-lait aux bains de Kreuth; en [illegible]. A la même époque, S. A. I. le duc de Leuchtenberg et Mme la grande-duchesse son épouse arriveront ici de St.-Pétersbourg pour passer l'hiver dans nos murs. Au printemps, S. M. l'empereur de Russie ira inspecter son armée au Caucase et viendra au mois de juin séjourner quelques semaines à Kissingen. On sait que l'empereur voulait déjà prendre les eaux de Kissingen l'été passé, mais que S. M. en a été empêché par la mort de sa fille.

Le 1er de ce mois a été lancé des chantiers de l'établissement de Fijenoord le plus grand remorqueur à vapeur qui ait été construit pour le service du Rhin. Ce pyroscaphe qui a 54 mètres de long sur 10 de large, et qui aura une force de 300 chevaux, est destiné à remorquer en amont du Rhin les bateaux chargés de houille, et l'on pense que la remorque à vapeur offrira une grande économie sur celle qui se fait par les chevaux.

Si ce plan réussit, on pourra également remorquer par ce moyen le navire ordinaire sur le Rhin; à cette fin on a construit la chaudière de ce remorqueur de manière qu'on puisse y brûler le menu chauffage de la Ruer aussi bien que le gros charbon.

Comme nous l'avons annoncé, les étudians de l'Université de Leide ont célébré le 270e anniversaire de l'Académie, par une mascarade représentant le comte de Florent V, accompagné des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, fondé en son honneur en 1429 par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en commémoration de son mariage avec Isabelle de Portugal, célébré en cette ville. Le cortége s'est rendu de l'Académie à la cour du comte.

Le plus beau temps a favorisé cette fête, qui avait attiré des milliers de curieux des villes voisines; la résidence seule y comptait 2,500 de ses habitans qui s'y sont rendus par le chemin de fer, et à ce nombre il faut encore ajouter les personnes qui y sont allées en voitures et en barques.

Le cortége, qui a quitté l'Académie vers les 8 heures se composait de 182 personnages divisés en 105 groupes. Les costumes des chevaliers, des hérauts d'armes, des évêques, de Florent V, et des chevaliers de sa cour, ainsi que le harnachement des chevaux étaient aussi riches qu'exacts.

Le cortége a parcouru les principales rues de la ville, accompagné d'une excellente musique, et est rentré à l'Université après onze heures.

MM. les étudians se sont alors réunis à un banquet et plusieurs bals ont été donnés la nuit.

Le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant toute la soirée, et nonobstant l'affluence considérable de monde, on n'a eu à déplorer aucun malheur.

La société biblique établie à Londres et à Amsterdam a résolu que dorénavant la publication de la traduction hollandaise de la bible se fera en Hollande, et l'on apprend que MM. Metzler et Basting, imprimeurs à Amsterdam, viennent d'être chargés de l'impression de 10,000 exemplaires du nouveau testament.

On écrit de Lingen (Hanovre), 29 janvier :

Aujourd'hui se sont réunis dans cette ville des députés des chambres de commerce de Zwolle, Deventer, Campen et Almelo, ainsi que des villes d'Osnabruck, Lingen, Nordhorn et Bramsche, pour délibérer sur le prolongement du chemin de fer, agréé par S. M. le Roi, et qu'on veut conduire depuis Leer près Bunde, situé entre Minden et le Nord au bord du chemin de Cologne à Minden, sur Nordhorn, Ootmarsum, Almelo jusqu'à Raalte, pour le prolonger de là sur Zwolle et Campen d'une part, et de l'autre sur Deventer, Zutphen et Arnhem, où cette voie se reliera à celle du Rhin. On est tombé d'accord sur tous les points, et sous peu de jours les demandes qui restent à faire seront adressées des deux côtés à leurs gouvernemens, qu'on espère bien voir favoriser de toute manière cette entreprise si importante pour les communications du Nord de l'Allemagne avec les Pays-Pas.

Madame Blaes-Meerti et MM. Blaes et Polydore de Vos, qui obtiennent les plus brillans succès dans la tournée artistique qu'ils font dans notre pays, donneront un second concert à Amsterdam dans le courant de ce mois. Cette nouvelle ne peu que réjouir les amis de l'art.

Des lettres de Macao, reçues par Batavia, font un triste tableau des ravages causés dans les provinces du nord de la Chine par les inondations des rivières dans les environs de Canton. Plusieurs milliers de personnes ont trouvé la mort dans les flots, et les pertes essuyées sont incalculables. Un grand nombre de personnes s'étant sauvées sur des arbres, y ont péri de faim. Mais tout ceci n'est encore rien en comparaison des dommages causés par le débordement du Fleuve Jaune par suite duquel 16 à 17 millions d'hommes ont perdu tout ce qu'il possédaient.

Lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, vient d'adresser une note à M. Bulwer, représentant de cette puissance près la cour de Madrid, afin de l'inviter à profiter de la première occasion favorable pour appeler l'attention du gouvernement espagnol, au moyen d'une note officielle, sur l'état actuel de la traite des Noirs et de l'esclavage dans l'île de Cuba.

Nous publierons demain le texte de cette pièce diplomatique.

Le gouvernement français a consenti à intervenir, avec le gouvernement anglais et le gouvernement brésilien, pour faire cesser la guerre entreprise par Rosas contre la république orientale. C'est ce qui résulte d'une déclaration faite par sir Robert Peel à la chambre des communes, et aussi de l'article suivant que publie le *Galignani's Messenger* :

« Le général O'Brien, qui est récemment arrivé de Londres à Paris, avait été chargé par le gouvernement de Montevideo d'une mission spéciale auprès de celui d'Angleterre, au sujet de la position embarrassée du premier de ces deux pays. Il a eu l'honneur d'être reçu en audience par le roi des Français. Nous apprenons que le roi lui a fait des questions nombreuses sur l'état de cette partie du Nouveau-Monde, et a exprimé le profond intérêt qu'il prend à l'établissement d'un système régulier de gouvernement à Montevideo et à l'indépendance de l'Uruguay oriental.

Le roi a dit qu'il était particulièrement désireux de voir prendre des mesures efficaces pour assurer mieux la sécurité des Français établis sur les bords de la Plata, et dont la vie et les biens sont actuellement exposés aux plus grands dangers à cause de la violence sanguinaire des hordes indisciplinées dont Rosas est le chef, et qui depuis deux ans ont tenu Montevideo dans un constant état de blocus. »

On écrit de Berlin, 28 janvier :

Une lettre que nous a adressée de Londres, sous la date du 25 janvier, une personne haut placée, explique de la manière suivante la non-arrivée de M. le vicomte d'Abrantès dans notre ville. D'après cette lettre, le gouvernement brésilien n'aurait jamais eu sérieusement la pensée de conclure un traité de commerce et de navigation avec l'Union douanière; la mission qu'on a attribuée à M. le comte d'Abrantès près la cour de Berlin n'aurait eu pour but que d'effrayer l'Angleterre et d'obtenir un meilleur résultat des négociations au sujet d'un traité de commerce avec la Grande-Bretagne, auquel le Brésil attache

---

Feuilleton du Journal de La Haye, 10-11 Fév. 1845.

LE JUIF ERRANT. (1)

SIXIÈME VOLUME.

Le Protecteur.

CHAPITRE V.

L'Indien à Paris.

Depuis trois jours, Mlle de Cardoville était sortie de chez le docteur Baudinier.

La scène suivante se passait dans une petite maison de la rue Blanche, où Djalma avait été conduit, au nom d'un protecteur inconnu.

Que l'on se figure un joli salon rond, tendu d'étoffe de l'Inde, fond gris-de-perle à dessins pourpres, sobrement rehaussés de quelques fils d'or; le plafond, au milieu, disparaît sous de pareilles draperies nouées et réunies par un gros cordon de soie; à chacun des deux bouts de ce cordon, retombant pendant, est suspendue, en guise de gland, une petite lampe indienne de vermeil d'or, d'un merveilleux travail.

Par une de ces ingénieuses combinaisons, si communes dans les pays chauds, ces lampes servent aussi de brûle-parfums; de petites plaques de verre bleu enchâssées au milieu de chaque vide laissé par la fantaisie des ciselures, et éclairées par une lumière intérieure, brillent d'un azur si limpide que ces lampes d'or semblent constellées de saphirs transparens: de légers nuages de vapeur blanchâtre s'élèvent incessamment de ces deux globes, et répandent dans l'espace leur senteur embaumée.

Lorsque l'on n'arrive dans le salon (il est environ deux heures de relevée) qu'en traversant une petite serre chaude, que l'on voit à travers une glace sans tain, faisant porte-fenêtre, et pouvant disparaître dans l'épaisseur de la muraille, en glissant le long d'une rainure pratiquée au plancher. Un store de bambou, que l'on abaisse, cache ou remplace cette glace.

Les hautes palmiers nains, des musas, et autres végétaux de l'Inde aux feuilles épaisses et d'un vert métallique, disposés en bosquets dans cette serre obscure, servent de perspective et, pour ainsi dire, de fond à deux larges divans disposés de fleurs exotiques, séparés par un petit chemin dallé en mosaïque japonnaise jaune et bleue, qui vient aboutir au pied de la glace.

Le jour, déjà considérablement affaibli par le réseau de feuilles qu'il traverse, répand une nuance d'une douceur singulière, en se combinant avec la lueur rougeâtre des lampes à parfums, et les clartés vermeilles de l'ardent foyer d'une haute cheminée de porphyre oriental.

Dans cette pièce un peu obscure, tout imprégnée de suaves senteurs mêlées à l'odeur aromatique du tabac persan, un homme à chevelure brune et pendante, portant une longue robe d'un vert sombre, serrée autour des reins par une ceinture bariolée, est agenouillé sur un magnifique tapis de Turquie, il arrête avec soin le fourneau d'or d'un *houka*; le flexible et long tuyau de cette pipe, après avoir déroulé ses anneaux sur le tapis, comme un serpent d'écailles d'argent, atteint enfin entre deux doigts ronds et effilés de Djalma, mollement étendu sur le divan.

Le jeune prince a la tête nue; ses cheveux de jais à reflets bleuâtres, séparés au milieu de son front, tombent en ondulant et doux autour de son visage et de son cou d'une beauté antique et d'une couleur chaude, transparente, dorée comme l'ambre ou la topaze: accoudé sur un coussin, il appuie son menton sur la paume de sa main droite; la large manche de sa robe, retombant presque jusqu'à la saignée, laisse voir sur son bras, rond comme celui d'une femme, les signes mystérieux autrefois tatoués dans l'Inde par l'aiguille de l'Etrangleur.

Le fils de Khadja-Sing tient de sa main gauche le bouquin d'ambre de sa pipe. Sa robe de magnifique cachemyr blanc, dont la bordure palmée de mille couleurs monte jusqu'à ses genoux, est serrée à sa taille mince et cambrée par les larges plis d'un schall orange; le galbe élégant et pur de l'une des jambes de cet Antinoüs asiatique, à demi découverte par un pli de sa robe, se dessine sous une espèce de guêtre, très-juste, en velours cramoisi, brodée d'argent, échancrée sur le cou-de-pied d'une petite mule de maroquin blanc à talon rouge.

A la fois douce et mâle, la physionomie de Djalma exprimait ce calme mélancolique et contemplatif habituel aux Indiens et aux Arabes, heureux privilégiés qui, par un rare mélange, unissent l'indolence méditative du rêveur, à la fougueuse énergie de l'homme d'action; tantôt délicats, nerveux, impressionnables comme des femmes, tantôt déterminés, farouches et sanguinaires comme des bandits.

Et cette comparaison semi-féminine, appliquée au moral des Arabes et des Indiens, tant qu'ils ne sont pas entraînés par l'élan de la bataille ou l'ardeur du carnage, peut aussi leur être appliquée presque physiquement; car si, de même que les femmes de race pure, ils ont les extrémités mignonnes, les attaches délicates, les formes aussi fines que souples, cette enveloppe délicate et souvent charmante cache toujours des muscles d'acier, d'un ressort et d'une vigueur toute virile.

Les longs yeux de Djalma, semblables à des diamans noirs, enchâssés dans une nacre bleuâtre, errent machinalement des fleurs exotiques au plafond; de temps à autre, il approche de sa bouche le bout d'ambre du houka; puis, après une lente aspiration, entr'ouvrant ses lèvres rouges, fermement dessinées sur l'éblouissant émail de ses dents, il expire une petite spirale de fumée fraîchement aromatisée par l'eau de rose qu'elle traverse.

— Faut-il remettre du tabac dans le houka?

Dit l'homme agenouillé, en se tournant vers Djalma et montrant les traits accentués et sinistres de Faringhea, l'Etrangleur.

Le jeune prince resta muet, soit que, dans son mépris oriental pour certaines races, il dédaignât de répondre au métis, soit qu'absorbé dans ses rêveries il ne l'eût pas entendu.

L'Etrangleur se tut, s'accroupit sur le tapis; puis les jambes croisées, les coudes appuyés sur ses genoux, son menton dans ses deux mains, et les yeux incessamment fixés sur Djalma, il attendit la réponse ou les ordres de celui dont le père était surnommé *le Père du Généreux*.

Comment Faringhea, ce sanglant sectateur de Bohwanie, divinité du meurtre, avait-il accepté ou recherché des fonctions si humbles?

Comment cet homme, d'une portée d'esprit peu vulgaire, cet homme dont l'éloquence passionnée, dont la féroce énergie, avaient recruté tant de sectes à la *Bonne-Œuvre*, s'était-il résigné à une condition si subalterne?

Comment enfin cet homme, qui, profitant de l'aveuglement du jeune prince à son égard, pouvait offrir une si belle proie à Bohwanie, respectait-il les jours du fils de Khadja-Sing?

Comment enfin s'exposait-il à la fréquente rencontre de Rodin, dont il était connu sous de fâcheux antécédens?

La suite de ce récit répondra à ces questions.

L'on peut seulement dire à cette heure, qu'après un long entretien qu'il avait eu la surveille avec Rodin, l'Etrangleur l'avait quitté, l'œil baissé, le maintien discret.

Après avoir gardé le silence pendant quelque temps, Djalma, tout en suivant du regard la bouffée de fumée blanchâtre qu'il venait de lancer dans l'espace, s'adressant à Faringhea sans tourner les yeux vers lui, lui dit dans ce langage à la fois hyperbolique et concis, assez familier aux Orientaux :

— L'heure passe;... le vieillard au cœur bon n'arrive pas;... mais il viendra... Sa parole est sa parole.

— Sa parole est sa parole, Monseigneur, — répéta Faringhea d'un ton affirmatif; — quand il a été vous trouver il y a trois jours dans cette maison où ces misérables, pour leurs méchans desseins, vous avaient conduit traîtreusement endormi, comme ils m'avaient endormi moi-même... moi, votre serviteur vigilant et dévoué,... il vous a dit :

« L'ami inconnu qui vous a envoyé chercher au château de Cardoville m'a »dressé à vous, Prince; ayez confiance, suivez-moi; une demeure digne de »vous vous est préparée. »

Il vous a dit encore, Monseigneur : « Consentez à ne pas sortir de cette mai »son jusqu'à mon retour, votre intérêt l'exige; dans trois jours vous me re »verrez, alors toute liberté vous sera rendue... » Vous avez consenti, Monseigneur, et depuis trois jours vous n'avez pas quitté cette maison...

— Et j'attends le vieillard avec impatience, — dit Djalma, — car cette solitude me pèse... Il doit y avoir tant de choses à admirer à Paris!.. Et surtout..

Djalma n'acheva pas, et retomba dans sa rêverie.

Après quelques momens de silence, le fils de Khadja-Sing dit tout-à-coup à Faringhea d'un ton de sultan impatienté et désœuvré :

— Parle-moi!

— De quoi vous parler, Monseigneur?

— De ce que tu voudras, — dit Djalma avec un insouciant dédain, en attachant au plafond ses yeux à demi-voilés de langueur; — une pensée me poursuit;... je veux m'en distraire... Parle-moi...

Faringhea jeta un coup-d'œil pénétrant sur les traits du jeune Indien; il les vit colorés d'une légère rougeur.

— Monseigneur, — dit le métis, — votre pensée,.. je la devine...

Djalma secoua la tête sans regarder l'Etrangleur. Celui-ci reprit :

— Vous songez aux femmes de Paris, Monseigneur...

(1) Voir le *Journal de La Haye*, n° 32.

un bien plus grand prix qu'à une semblable convention avec les états de l'Union douanière allemande.

Quoi qu'il en soit, ces nouvelles s'accordent avec ce qu'on sait ici des négociations commerciales pendantes entre l'Angleterre et la Russie, et la prochaine conclusion d'un traité de commerce entre les deux pays.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 8 février.

Les missionnaires anglicans, qui sont récemment arrivés à Liverpool, venant de Tahiti, sont porteurs de lettres de la reine Pomare à la reine d'Angleterre, ainsi que de lettres adressées à la Société des missions de Londres et d'une adresse à toutes les églises chrétiennes du Royaume-Uni.

—Une feuille *whig*, le *Morning-Chronicle*, prétend que M. Gladstone se retire non-seulement du cabinet, mais aussi de la vie politique, qu'il ne reparaîtra plus à la chambre des communes, et que, sous peu, il sera nommé évêque d'Exeter. Le docteur Philippots, l'évêque actuel de cette ville, si connu par ses démêlés avec ses ouailles, donnerait sa démission et rentrerait dans le giron de l'Eglise catholique.

—Tous les députés irlandais s'abstiendront de paraître au parlement dans cette session. La résolution vient d'en être prise solennellement à Dublin, dans une assemblée extraordinaire de l'association catholique. Cet incident affaiblit notamment l'opposition *whig*.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 6.

La chambre après la présentation de l'adresse à la reine est rentrée dans la salle de ses séances et s'est ajournée à lundi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 6.

Le *speaker* monte au fauteuil à 4½ heures; il donne lecture de la réponse suivante faite par la reine à l'adresse de la chambre :

« Je vous fais mes très-vifs remercimens pour cette loyale et respectueuse adresse. Je me repose avec la plus grande satisfaction sur les résultats de vos délibérations et j'ai la confiance qu'elles développeront le bonheur et la prospérité de toutes les classes de mon peuple. »

Après la présentation de plusieurs pétitions, *le docteur Bowring* annonce qu'il adressera demain une question au premier lord de la trésorerie pour savoir si les négocians anglais ont été placés par la Porte, sur le même pied que les nations les plus favorisées.

M. Mackinnon annonce qu'il demandera, le 20, l'autorisation de présenter un bill tendant à faire disparaître les inconvéniens de la fumée dans les grandes villes.

Sur une interpellation de *M. Hume*, sir *James Graham* annonce qu'il déposera sur le bureau de la chambre le rapport sur les dernières affaires de Jersey et de Guernsey.

M. Macaulay demande si le gouvernement a l'intention de prohiber dans le bill qu'il a le projet de présenter, la circulation des billets de banque d'une livre en Ecosse. Ce bruit, qui court dans le public, a vivement alarmé les établissemens de banques de ce pays.

Sir Robert Peel déclare ne pouvoir s'expliquer sur ce point avant d'avoir présenté le projet en question. J'espère, dit le très-honorable baronnet qu'on ne tirera aucune conséquence de ma réserve.

Sir Georges Grey demande si le cabinet a quelque objection à faire contre le dépôt sur le bureau de la chambre, des pièces de la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français, au sujet des affaires de Tahiti.

Sir Robert Peel. J'espère que la chambre n'insistera pas pour obtenir la production de la correspondance qui a eu lieu à ce sujet. Cette production n'est point nécessaire pour justifier M. Pritchard; puisque ce *gentleman* a été nommé à un poste plus élevé que celui qu'il occupait précédemment. Les affaires de Tahiti ont été arrangées de la manière la plus amicale; en conséquence, la production de la correspondance ne pourrait avoir aucun résultat utile.

Le colonel Th. Sibthorp dit que le bruit court dans le public que plusieurs individus ont obtenu des renseignemens sur les décisions probables du bureau de commerce au sujet des chemins de fer, dont les demandes de concession avaient été adressées à ce bureau; et que ces renseignemens, obtenus avant que la décision du bureau n'eût été rendue publique, avaient permis à ces individus de spéculer et de réaliser des bénéfices scandaleux sans courir aucun risque.

Lord Granville Somerset répond que le bureau du commerce a agi de manière à satisfaire le public, mais sans enfreindre ses devoirs.

M. Wakley est d'avis que les enquêtes du bureau du commerce devraient se faire publiquement. Les décisions de ce département sont loin d'avoir satisfait le public. Les bruits les plus fâcheux sont mis en circulation sur la conduite du bureau. Il a, dit-on, fourni à certains individus l'occasion de faire fortune en un jour. Une enquête doit être ordonnée.

M. Gladstone justifie la conduite du bureau du commerce. On ne peut, dit-il, alléguer un seul fait tendant à prouver qu'il ait jamais manqué à ses devoirs. Je suis convaincu qu'il n'a fourni aucun renseignement qu'il ne dût pas donner et quant aux fortunes dont on parle, elles auront été le résultat de quelques spéculations heureuses.

Lord Howick appelle l'attention de la chambre sur la nécessité d'étendre le délai fixé pour la présentation des pétitions ou des bills en faveur du bill des chemins de fer, particuliers: ce délai est de 21 jours à partir du premier vendredi qui suit l'ouverture du parlement. Lord Howick demande qu'il soit compté à partir de la présentation du rapport du bureau de commerce sur les lignes projetées. Les parties intéressées auront eu alors le temps suffisant pour bien mûrir leurs projets et savoir si elles y persistent; elles ne s'exposeront pas ainsi à des dépenses considérables faites souvent en pure perte.

Sir Robert Peel reconnaît la justesse des observations du noble lord et recommande l'ajournement de la question à un autre jour. Le gouvernement aura dû prendre alors un parti à cet égard.

M. Vernon Smith demande si le gouvernement se propose d'accepter comme officiels les rapports du bureau de commerce sur les demandes de concessions de chemins de fer et si la chambre doit recevoir ses rapports comme ayant la sanction du gouvernement. Sir Robert Peel répond que la chambre devra se décider comme elle l'a toujours fait d'après l'avis du comité spécial nommé par elle; mais que l'intention du gouvernement n'est pas d'accorder au bureau de commerce le pouvoir de déterminer quelles sont les lignes que la chambre doit accueillir et quelles sont celles qu'elle doit rejeter; quant au gouvernement il n'interviendra jamais dans la décision de questions intéressant des entreprises particulières rivales.

Sir Robert Peel, en réponse à une question de M. Rue, dit que le rapport de la commission des ports de refuge a été remis à l'amirauté. Le gouvernement, ajoute le très-honorable baronnet, devra étudier sérieusement les divers points de ce rapport, avant de recommander une dépense de 2,500,000 liv. st. à 3,000,000. Le seul point sur lequel il a une décision arrêtée est de faire des travaux d'amélioration au port d'Holyhead pour faciliter les communications entre l'Angleterre et l'Irlande.

M. Hume adresse à la chambre quelques observations sur l'opportunité de réduire les charges publiques. Il félicite le gouvernement sur sa modération et sur la fermeté dont il a fait preuve pour la défense du pavillon national dans l'affaire de Tahiti.

M. Williams insiste aussi sur la nécessité de réduire les dépenses de l'état.

M. Sharman Crawford appelle l'attention de sir Robert Peel sur la fâcheuse situation de l'Irlande; il exprime le vœu que la session ne se passe pas sans que le gouvernement propose et que la chambre adopte une mesure qui établisse la sécurité des baux à ferme en Irlande et qui attache ainsi le pauvre à la terre qu'il féconde de ses sueurs.

M. Wallace demande si le vote de l'adresse ne l'engagera pas à voter aussi la prorogation de l'*income-tax*,

Sir Robert Peel dit que les expressions de l'adresse sont sur ce point écrites avec trop de prudence pour engager le vote d'aucun honorable membre.

M. Makley fait observer qu'il y a une grande différence entre la taxe de la propriété (*property-tax*) et la taxe du revenu (*income-tax*); il engage la chambre à ne pas se laisser entraîner par l'enthousiasme que pourraient exciter les expressions pompeuses du discours royal au sujet de la prospérité du pays; que la chambre ne se laisse pas aller, dit l'orateur, à croire que la détresse a disparu de la face du pays. La majorité de la chambre ignore tout-à-fait à quel point la misère règne parmi les malheureux laboureurs. L'orateur fait un tableau affligeant des tristes effets de la loi des pauvres et du régime des *workhouses* (maisons de dépôt pour les indigens); la continuation de ce système ne peut avoir pour effet que d'irriter les classes pauvres, de les pousser au désespoir et de mettre en danger les propriétés des riches et jusqu'à leur vie. M. Makley forme le vœu que sir James Graham apporte quelques adoucissemens à cette législation odieuse.

L'orateur passe en revue les divers points du discours de la couronne, il félicite le gouvernement de l'heureuse issue de l'affaire de Tahiti et déclare que dans le public on regarde généralement cette solution comme satisfaisante. L'Irlande, dit en terminant l'orateur, est encore dans un état de grande agitation, conséquence fâcheuse de l'oubli et du mauvais vouloir du gouvernement; mais je crois que le ministère actuel a enfin compris qu'il faut faire justice à cette partie du royaume-uni et je le félicite sincèrement des bonnes intentions qu'il manifeste à son égard. Quant à l'Angleterre, l'opinion publique qui était hostile à l'agitation du rappel, a éprouvé un mouvement de réaction favorable à la cause irlandaise à la suite du procès d'Etat.

Le procès de M. O'Connell et de ses collègues leur a acquis de vives sympathies parmi le peuple anglais. Jusqu'à ce jour il faut le dire, les députés irlandais n'ont point sondé sérieusement les intentions de la législature; au lieu de se tenir éloignés du parlement, ils feraient mieux de se présenter dans son sein avec une série de projets bien mûris pour le bien de l'Irlande; et, si la chambre les rejetait, la responsabilité tout entière tomberait sur elle.

Aucun autre orateur ne demandant la parole, l'adresse est lue trois fois selon l'usage et définitivement adoptée. La séance est levée à 8 heures.

Séance du 7 février.

La séance commence à quatre heures; après la présentation de quelques pétitions et projets d'intérêts, *lord Robert Peel* annonce que vendredi prochain, lorsqu'il présentera à la chambre, en comité des voies et moyens, l'exposé de la situation financière, il proposera la prorogation de l'*income-tax* (impôt sur le revenu) en Angleterre, et du droit de timbre en Irlande pour une nouvelle période à fixer. (Cette annonce cause une certaine agitation dans la chambre).

La chambre s'étant constituée en comité des subsides pour la forme, *M. Hume* dit qu'il profitera de la première occasion favorable pour demander quelques explications sur la situation financière.

— Tais-toi, esclave... — dit Djalma,

Et il se retourna brusquement sur le sopha, comme si on eût touché le sol d'une blessure douloureuse.

Faringhea se tut.

Au bout de quelques momens, Djalma reprit avec impatience, en jetant un regard [illegible]

— Tes paroles valent encore mieux que ce silence... Maudites soient mes pensées, maudit soit mon esprit qui évoque ces fantômes...

— Pourquoi fuir ces pensées, Monseigneur? Vous avez dix-neuf ans, votre adolescence s'est tout entière passée à la guerre ou en prison, et jusqu'à ce jour vous êtes resté ainsi chaste que Gabriel, ce jeune prêtre chrétien, notre compagnon de voyage.

Quoique Faringhea ne se fût en rien départi de sa respectueuse déférence envers le prince, celui-ci sentit une légère ironie percer à travers l'accent du métis, lorsqu'il prononça le mot *chaste*.

Djalma lui dit avec un mélange de hauteur et de sévérité :

— Je sais que auprès de ces civilisés passer pour un barbare, comme ils nous appellent, .. aussi je me glorifie d'être chaste.

— Je ne vous en prends pas, Monseigneur.

— J'aimerai peut-être une femme pure comme l'était ma mère lorsqu'elle a épousé mon père... et ici pour exiger la pureté d'une femme il faut être chaste comme elle....

A cette insinuité, Faringhea ne put dissimuler un sourire sardonique.

— Pourquoi ris-tu, esclave? — dit impérieusement le jeune prince.

— Chez les civilisés,... comme vous dites, Monseigneur, l'homme qui se marierait dans toute la fleur de son innocence... serait blessé à mort par le ridicule.

— Tu mens, esclave, il ne serait ridicule que s'il épousait une jeune fille qui ne fût pas pure comme lui.

— Alors, Monseigneur, au lieu d'être blessé... il serait tué par le ridicule, car il serait deux fois impitoyablement raillé...

— Tu mens!... tu mens... or, dis-moi, qui t'a instruit?

— J'avais vu des femmes parisiennes à l'île de France et à Pondichéry, Monseigneur; puis, j'ai beaucoup appris pendant notre traversée; je causais avec un jeune officier pendant que vous causiez avec le jeune prêtre.

— Ainsi, comme beaucoup de nos barons, les civilisés exigent des femmes une innocence qu'ils n'ont pas.

— Ils en exigent d'autant plus qu'ils en ont moins, Monseigneur.

— Exiger ce qu'on n'accorde pas, c'est agir de maître à esclave, et ici de quel droit cela?

— Du droit que prend celui qui fait le droit... c'est comme chez nous, Monseigneur.

— Et les femmes? que font-elles?

— Elles empêchent les fiancés d'être trop ridicules aux yeux du monde, lorsqu'ils se marient.

— Et une femme qui trompe... ici on la tue? — dit Djalma, en se redressant brusquement et attachant sur Faringhea un regard farouche qui glaça tout-à-coup d'un feu sombre.

— On la tue, Monseigneur, toujours comme chez nous: femme surprise, femme morte.

— Despotes comme nous, pourquoi les civilisés n'enferment-ils pas comme nous leurs femmes pour les forcer à une fidélité qu'ils ne gardent pas?

— Parce qu'ils sont civilisés comme des barbares... et barbares comme des civilisés, Monseigneur.

— Tout cela est triste, si tu dis vrai. — Reprit Djalma d'un air pensif. — Puis, il ajouta avec une certaine exaltation et en employant, selon son habitude, le langage quelque peu mystique et figuré, familier à ceux de son pays :

— Oui, ce que tu me dis, m'afflige, esclave... car deux gouttes de rosée du ciel se fondant ensemble dans le calice d'une fleur... ce sont deux cœurs confondus dans un virginal et pur amour... deux [illegible] une flamme inextinguible, ce sont les brûlantes et éternelles délices de deux amans devenus époux.

Si Djalma parla des pudiques jouissances de l'ame avec un charme inexprimable, lorsqu'il peignit un bonheur moins idéal, ses yeux brillèrent comme des étoiles, il frissonna légèrement, ses narines se gonflèrent, l'or pâle de son teint devint vermeil, et le jeune prince retomba dans une rêverie profonde.

Faringhea, ayant remarqué cette dernière émotion, reprit:

— Et si, comme le fier et brillant *oiseau-roi* (1) de notre pays, le sultan de nos bois, vous préfériez à des amours uniques et solitaires des plaisirs nombreux et variés, beau, jeune, riche comme vous l'êtes, Monseigneur; si vous recherchiez ces séduisantes Parisiennes, vous savez .. ces voluptueux fantômes de vos nuits, ces charmans tourmenteurs de vos rêves... si vous jetiez sur elles des regards hardis comme un défi, supplians comme une prière ou brûlans comme un désir, croyez-vous que bien des yeux à demi-voilés ne s'enflammeraient pas au feu de vos prunelles? Alors, ce ne seraient plus les monotones délices d'un unique amour,... chaîne pesante de notre vie; non, ce seraient les mille voluptés du harem,.. mais du harem peuplé de femmes libres et fières, que l'amour heureux fait vos esclaves: pur et content jusqu'ici, il ne peut exister pour vous d'avenir... croyez-moi donc, ardent, magnifique, c'est vous, fils de notre pays, qui deviendrez l'amour, l'orgueil, l'idolâtrie de ces femmes, et ces femmes les plus séduisantes du monde entier... n'auront bientôt plus que pour vous de regards languissans et passionnés!

Djalma avait écouté Faringhea avec un silence avide.

L'expression des traits du jeune Indien avait complètement changé: ce n'était plus cet adolescent mélancolique et rêveur, invoquant de saint souvenir de sa mère, et ne trouvant que dans la rosée du ciel, que dans le calice des fleurs, des images assez pures pour peindre la chasteté, l'amour qu'il rêvait; ce n'était même plus le jeune homme rougissant d'une ardeur pudique à la pensée des délices permises d'une union légitime. Non, non, les incitations de Faringhea avaient fait éclater tout-à-coup un feu souterrain: la physionomie enflammée de Djalma, ses yeux tour à tour étincelans et voilés, l'aspiration mâle et sonore de sa poitrine, annonçaient l'embrasement de son sang et le bouillonnement de ses passions, d'autant plus énergiques, qu'elles avaient été jusqu'alors plus contenues.

Aussi... s'élançant tout-à-coup du divan, souple, vigoureux et léger comme un jeune tigre, Djalma saisit Faringhea à la gorge en s'écriant :

— C'est un poison brûlant que tes paroles!...

— Monseigneur, — dit Faringhea, sans opposer la moindre résistance, — votre esclave est votre esclave...

Cette soumission désarma le prince.

— Ma vie vous appartient, — répéta le métis.

— C'est moi qui l'apprécierai, esclave! — s'écria Djalma en le repoussant. — Tout-à-l'heure j'étais suspendu à tes lèvres... dévorant tes dangereux mensonges!...

— Des mensonges? Monseigneur... Daignez seulement à la vue de ces femmes... leurs regards confirmeront mes paroles.

— Ces femmes m'aimeraient... moi qui n'ai vécu qu'à la guerre et dans les forêts.

— En pensant que, si jeune, vous avez déjà fait une sanglante chasse aux hommes et aux tigres... elles vous adoreront, Monseigneur.

— Tu mens ..

— Je vous le dis, Monseigneur, en voyant votre main, qui aussi délicate que les leurs, s'est si souvent trempée dans le sang ennemi, elles voudront la baiser... et la baiser encore en pensant que dans nos forêts, votre carabine armée, votre poignard entre vos dents, vous avez souri aux rugissemens du lion ou de la panthère que vous attendiez...

— Mais je suis un sauvage... un barbare...

— Et c'est pour cela qu'elles seront à vos pieds: elles se sentiront à-la-fois effrayées et charmées en songeant à toutes les violences, à toutes les fureurs, à tous les emportemens de jalousie, de passion et d'amour auxquels un homme de votre sang, de votre jeunesse et de votre ardeur doit se livrer... Aujourd'hui doux et tendre, demain embrasé et farouche, un autre jour ardent et passionné... tel vous serez... tel il faut être pour les entraîner...

— Tu crois?... — s'écria Djalma, emporté malgré lui par la sauvage éloquence de l'Etrangleur.

— Vous savez .. vous sentez que je dis vrai, — s'écria celui-ci en étendant le bras vers le jeune Indien.

— Eh bien! oui, — s'écria Djalma, le regard étincelant, les narines gonflées, en parcourant le salon, pour ainsi dire par soubresauts et par bonds sauvages. — Je ne sais si j'ai ma raison ou si je suis ivre, mais il me semble que tu dis vrai; .. oui, je le sens, on m'aimera avec délire, avec furie... parce que j'aimerai avec délire, avec furie: on frissonnera de plaisir, de frayeur, parce que moi-même... en pensant à cela je frissonne de bonheur et d'épouvante... Esclave, tu dis vrai, ce sera quelque chose d'enivrant et de terrible que cet amour...

En prononçant ces mots, Djalma était superbe d'impétueuse sensualité; c'était chose belle et rare, l'homme arrivé pur et content jusqu'à l'âge où doivent se développer dans leur toute-puissante énergie les admirables instincts d'amour que Dieu a mis dans la créature, instincts qui, comprimés, faussés ou pervertis, peuvent altérer la raison ou s'égarer en débordemens effrénés, en crimes effroyables, mais qui, dirigés vers une grande et noble passion, peuvent et doivent, par leur violence même, élever l'homme par le dévouement et par la tendresse jusqu'aux limites de l'idéal.

— Oh! cette femme... cette femme... devant qui je tremblerai et qui tremblera devant moi... où donc est-elle? — s'écria Djalma dans un redoublement d'ivresse. — La trouverai-je jamais?

— *Une*, c'est beaucoup, Monseigneur, — reprit Faringhea avec sa froideur sardonique: — qui cherche *une* femme la trouve rarement dans ce pays; qui cherche *des* femmes est embarrassé du choix.

. . . . . .

. . . . . .

Au moment où le métis faisait cette impertinente réponse à Djalma, on put voir à la petite porte du jardin de cette maison, porte qui s'ouvrait sur une ruelle déserte, s'arrêter une voiture *coupée*, d'une extrême élégance, à caisse bleue lapis et à train blanc, aussi rechampi de bleu; cette voiture était admirablement attelée de deux beaux chevaux de sang bai-doré, à crins noirs; les écussons des harnais étaient d'argent ainsi que les boutons de la livrée des gens, livrée bleu-clair à collet blanc; sur la housse aussi bleue, et galonnée de blanc ainsi que sur les panneaux des portières, on voyait des armoiries en losange sans cimier ni couronne, ainsi que cela est d'usage pour les jeunes filles.

Deux femmes étaient dans cette voiture; Mlle de Cardoville et Florine.

(La suite à demain).

(1) Variété de l'Oiseau de Paradis, gallinacée fort amoureux.

Lord *John Russell* : Comme le très-honorable baronnet chef du gouvernement a l'intention de faire un exposé financier à une époque avancée de la session, nous nous abstiendrons de toute discussion à ce sujet. Je crois pouvoir annoncer que le très-honorable baronnet est d'intention d'établir un nouveau système financier du pays.

Sir Robert Peel : Assurément je n'ai pas cette intention, mais dans des circonstances spéciales comme celles où nous nous trouvons, j'agis d'une façon aussi spéciale.

Après une courte conversation, la chambre reprend son ordre du jour.

Sur la motion de *M. Sulton*, un comité est nommé pour s'enquérir des effets de la loi pour le soulagement des pauvres dans les dépôts, et pour présenter un rapport sur l'opportunité de maintenir ces dépôts.

M. Young propose et la chambre adopte diverses résolutions, relatives à la présentation et à la discussion de pétitions ou de bills sur de nouveaux projets de chemins de fer.

Sur la motion de sir Robert Peel, la chambre s'ajourne à lundi.

La séance est levée à six heures.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 1er février.

On lit dans *El Castellano* :

« L'arrivée à Madrid de M. Castillo y Ayensa, a comblé de joie les carlistes et les révolutionnaires, qui en tirent la conclusion que les négociations entamées avec le St.-Siége, relativement à un concordat, prennent une mauvaise tournure. Mais heureusement les affaires de Rome ne sont pas dans l'état qui réjouit tous les ennemis de l'ordre de choses actuel. Le chargé d'affaires retourne immédiatement dans la capitale du monde chrétien, et la version la plus probable qui circule au sujet de son arrivée ici, est qu'il s'est trouvé obligé de venir se mettre d'accord, sur divers points, avec le gouvernement. On espère que la question dont il s'agit se terminera bientôt, d'une manière satisfaisante pour l'église, sans toutefois blesser les intérêts créés pendant la révolution. »

On croit que M. Castillo y Ayensa doit repartir pour son poste de Rome dans 15 jours. M. Arnau, nommé récemment consul-général d'Espagne à Lisbonne, vient d'être nommé secrétaire de légation à Rome; il partira sans doute avec M. Castillo.

— La discussion de la loi sur l'abolition de la traite a continué dans la chambre des députés, sans incident remarquable.

La dernière partie de la séance de la chambre des députés, du 1er, a offert de l'intérêt. M. Sartorius a adressé au ministre des finances, une interpellation tendant à obtenir des renseignemens précis sur deux points :

1° Le budget a-t-il été imprimé et a-t-il été présenté à la chambre ?

2° Le gouvernement a-t-il l'intention de demander à la chambre l'autorisation de mettre en œuvre le budget sans qu'il ait été procédé à une discussion, à cause de l'époque déjà avancée de la session ?

Le ministre des finances a répondu que dans 2 ou 3 jours le budget imprimé sera distribué; alors l'honorable député qui l'interpelle pourra user de sa 1re question. Quant à la 2e le gouvernement n'a pas songé à demander une autorisation qui aurait pour effet de supprimer la discussion sur les questions financières. Le ministère n'a pas tenu jusqu'ici une conduite qui permette de lui supposer l'intention de neutraliser et paralyser en quoi que ce soit les débats parlementaires.

La réponse à la 1re question n'ayant pas paru assez explicite ni assez catégorique à M. Sartorius, M. Mon a déclaré qu'en l'absence des pièces, il ne pouvait se prononcer, et qu'il était aisé de concevoir qu'en fait d'appréciation de chiffres et de calculs, il n'y avait de paroles non hasardées que celles dites avec les pièces en mains.

Le président de la chambre a déclaré que l'incident devait être considéré comme terminé.

La discussion s'est ouverte sur l'art. 1er de la loi de la traite. Un 1er amendement de M. Latoja a été rejeté.

M. Pinzon a proposé un autre amendement, dirigé contre le ponton anglais établi à Cuba; ce député, dans la chaleur de l'improvisation, fait quelques allusions au pavillon de la marine anglaise, dont il blâme les procédés à l'égard des navires espagnols.

Sur les observations du ministre des affaires étrangères, l'amendement est rejeté.

La chambre s'est séparée sans avoir voté sur l'art. 1er de la loi.

— Le correspondant de Cadix du *Heraldo*, lui écrit pour rectifier la nouvelle qu'il lui avait donnée par le courrier précédent, d'une lettre particulière adressée au général Prim, par le président du conseil des ministres. Cette assertion est erronée.

Bourse de Madrid du 1er février.

3 p. c. 33 au comptant, 33¼ à 60 jours. — 5 p. c. 24 ¼ à 60 j. — Coupons, 26⅞ au 28 mars. — Compagnie de l'Iris, 111 au c.

Nouvelles et affaires de France.

Paris, 8 février.

Mgr. Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen vient d'adresser, à tous les prêtres, curés et desservans de son diocèse, une circulaire dont nous extrayons les passages suivans :

« C'est (dit le vénérable prélat) une tentation assez commune de nos jours, que celle de vouloir publier son opinion sur certains systèmes ou problèmes d'amélioration politique, sociale ou religieuse, qui occupent et partagent les esprits. Plusieurs, pour n'avoir su convenablement y résister, ont eu la douleur de ne pas faire le bien qu'ils se proposaient, et même de faire le mal qu'ils ne se proposaient pas.

» En conséquence, dans l'intérêt également de la religion et de l'ordre, je prie de la manière la plus instante tous les ecclésiastiques dont la providence a daigné m'établir le chef, de ne rien publier, en quelque matière et sous quelque forme que ce soit, en se faisant connaître, dans un ouvrage à part, comme dans une feuille périodique quelconque, sans m'avoir auparavant consulté sur l'utilité d'une telle publication, et sans avoir obtenu mon agrément formel. »

— On assure à la chambre que le projet de loi sur les fonds secrets serait présenté à la séance de lundi prochain. Il paraît que l'opposition n'est pas d'accord sur la marche à suivre dans cette question. La gauche veut proposer un amendement qui retranchera 50 mille francs et MM. Thiers et Dupin voudraient qu'on s'abstint de voter et de discuter.

CHAMBRES.

Dans la séance de la chambre des députés du 6, après une courte discussion, la proposition de M. d'Haussonville, sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques, a été d'abord *adoptée*, par assis et levé, puis *rejetée* au scrutin par 157 voix contre 156, ainsi à une majorité d'une seule voix.

Il est à remarquer que l'art. 3 de cette proposition, dont nous avons donné hier le texte, avait été adopté, malgré l'opposition du ministre de l'intérieur.

La chambre des députés a procédé, dans la séance du 7 février, à la discussion de la proposition du comte de Brigneville, relative aux cendres du général Bertrand; aucun membre ne demandant la parole pour la discussion générale, la chambre passe aux articles.

Cette proposition a pour objet de placer dans l'église de invalides, à droite et à gauche du passage qui communique de la nef au dôme réservé au tombeau de l'empereur, les restes mortels des deux maréchaux du palais Bertrand et Duroc.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble de la loi, en voici le résultat :

Nombre des votans.	245.
Pour le projet.	173.
Contre.	72.

La chambre a adopté.

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. de Saint-Priest, relative aux tarifs de la poste aux lettres, et amendée par la commission de la chambre.

M. de St-Priest réclame la parole contre les conclusions de la commission. Messieurs, dit-il, il s'agit d'une question sociale qui a éveillé l'attention générale en France. La presse de Paris, aussi bien que celle des départemens, s'est prononcée en faveur de la proposition. Et, cependant, la commission conclut à un ajournement sur la disposition principale! Je ne puis réellement me rendre compte de cette résolution, quand, dans le rapport même de votre commission, je trouve les élémens d'une décision toute contraire.

M. de la Sizeranne fait ressortir l'avantage qu'il y a à l'adoption d'une taxe unique et uniforme. La mesure proposée est juste, utile, praticable, mais, pour la rendre fructueuse et facilement exécutable, il importe d'en faire une bonne application.

L'honorable membre présente un amendement à cet effet.

M. le ministre des finances combat l'amendement de M. Monier de la Sizeranne. Il ne croit pas qu'une taxe uniforme soit avantageuse; une taxe uniforme est une charlatanerie qui n'aurait pour résultat que de diminuer les recettes du trésor. Le trésor en Angleterre a déjà perdu des sommes très-considérables par suite de la réforme qui a été faite, et que maintient une taxe beaucoup plus élevée que celle qu'on veut établir en France. M. Mac-Culoch conclut en faveur d'une taxe moyenne de 3 pence (30 centimes), ce qui est à-peu-près la moyenne de la taxe des lettres en France.

Le ministre ne pense pas que l'abaissement de la taxe ait pour effet de secouer la paresse de chacun, et d'augmenter le nombre des correspondances; cette augmentation, dans tous les cas, ne se ferait que pour les petites distances, c'est-à-dire pour ceux qui ne se ressentent pas du poids de la surtaxe.

M. Odilon-Barrot soutient la proposition de M. de Saint-Priest.

M. le ministre des finances reproduit ses considérations politiques et financières. L'amendement est mis aux voix. Les deux épreuves sont douteuses. Scrutin, résultat : Nombre des votans 259; majorité absolue 130; boules blanches 130; boules noires 129.

La chambre adopte l'amendement.

La séance est levée.

Dans la séance du 8 on a continué la discussion de la proposition de M. de Saint-Priest, tendant à modifier les tarifs de la poste aux lettres.

En voici le résultat : Membre des votans 340. Majorité absolue 171. Pour l'amendement 170, contre 170. MM. les secrétaires, avant de rédiger le bulletin, comptent par deux fois les boules, et après l'avoir rédigé, montent au fauteuil du président où il s'établit une délibération pendant quelques secondes.

M. le président : La chambre n'a pas adopté.

Après ce vote, la chambre reste comme suspendue pendant dix minutes. Des conversations animées s'établissent sur tous les bancs. La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux douanes des Antilles.

M. Gautier de Rumilly, rapporteur, expose à la chambre l'économie du projet de loi. L'article 1er règle les droits à l'importation des marchandises étrangères admissibles à la Martinique et à la Guadeloupe. L'art. 2 fixe le *maximum* des droits d'entrée sur les marchandises importées de France. L'art. 3 admet nos établissemens de la côte occidentale d'Afrique, à fournir sous des droits de faveur, concurremment avec la métropole, les bestiaux et le riz dont l'approvisionnement se fait en partie par la France et en partie par l'étranger.

Par l'art. 5, le tarif des droits de navigation est réglé d'une manière stable pour les bâtimens français et pour les bâtimens étrangers.

Les art. 6 et 7 établissent pour le commerce et l'exportation, des facilités qui avaient été réclamées par la commission de 1841.

M. Jollivet combat les principes fondamentaux de la loi. Le commerce expéditeur profitera seul de l'abaissement des droits. Les colonies n'en tireront aucun profit.

M. Lacrosse, membre de la commission, appuie le projet de loi. Les opinions émises par le préopinant sont entièrement opposées aux principes les plus avérés de l'économie politique. Ce sont véritablement les colons qui profiteront de l'abaissement des droits. Cet abaissement aura également, pour résultat d'assurer à la métropole une portion notable de l'approvisionnement de ses colonies.

La chambre passe à la discussion des articles.

M. le président lit la nomenclature des objets étrangers et marchandises admissibles à l'importation, et des droits à payer, dont l'ensemble forme un tableau joint à l'art 1er. Cette nomenclature est l'objet de discussions peu importantes entre M. le ministre du commerce et le rapporteur de la commission.

L'art 1er est mis aux voix et adopté.

L'art 2, relatif aux marchandises importées de France, est également adopté après une discussion sans intérêt.

(*La séance continuait au départ du courrier.*)

Les votes des deux dernières séances suggèrent les réflexions suivantes à *La France* :

« Nous marchons d'étonnement en étonnement, et le gouvernement représentatif est devenu un jeu de bascule qu'un atôme fait pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Hier, la proposition sur les fonctionnaires a été rejetée à *une voix* de majorité; aujourd'hui la réforme postale contenue dans un amendement de M. Monier de la Sizeranne a été adoptée à *une voix* de majorité. Peut-être demain un autre scrutin abolira-t-il celui d'aujourd'hui. Nous sommes sous le règne de la moitié plus un, et cet *un* qui fait la loi, peut à son gré renverser les ministres, adopter ou rejeter les propositions. Il peut y avoir dans une chambre ainsi divisée *un homme*, un inconnu, aussi puissant que Bonaparte et que le comité de salut public. »

— *La Presse* est d'avis que ce qu'il y avait de mieux à faire, est précisément ce que la chambre a fait; elle a rejeté la proposition de MM. d'Haussonville, de Salvandy, etc., sur les conditions d'admissibilité et d'avancement dans les fonctions publiques.

— Parlant du rejet de la proposition tendant à régler les conditions d'avancement et d'admissibilité aux fonctions publiques, le *Journal des Débats* fait remarquer que le gouvernement ne l'avait ni combattue ni appuyée.

— Le discours de la reine d'Angleterre a été généralement envisagé à Paris, comme une déception pour le ministère. La satisfaction que montre le *Journal des Débats* est laconique, ce qui prouve assez déjà qu'il en est au fond médiocrement satisfait. « La reine mentionne, dit-il, et devait mentionner avec une égale courtoisie la visite que lui ont faite, dans le courant de l'année, deux souverains étrangers. Mais de ces deux souverains étrangers, l'un a été simplement l'hôte de la cour d'Angleterre, l'autre a été à la fois l'hôte de la souveraine et de la nation. »

La Presse trouve que les termes des deux paragraphes relatifs à la visite de l'empereur de Russie et à celle du roi des Français, paraissent calculés avec beaucoup de soin.

D'après le *Constitutionnel*, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'espèce de parallèle établi entre l'empereur de Russie et le roi des Français. « La reine semble, dit-il, pencher vers notre roi; la politique *tory* semble incliner vers l'empereur. »

Ecoutons le *Siècle* : « Ce qu'il y a de certain, c'est que la reine se vante d'être dans les meilleurs rapports avec les deux grandes puissances, et que, grâce au système suivi chez nous avec une puérile obstination, si la France se brouillait avec l'Angleterre, elle n'aurait ni ami ni allié en Europe. »

Chambres belges.

La séance du 7 à la chambre des représentans de Belgique, a été ouverte par la présentation de plusieurs rapports. La discussion a ensuite été reprise sur le budget de l'intérieur, au point où elle était restée jeudi, savoir : l'augmentation de traitement des commissaires d'arrondissement. M. Eloy de Burdinne a proposé un amendement ayant pour but de réduire le chiffre demandé par le ministre de l'intérieur, et admis par la section centrale.

MM. Desmet, De Naever, Maertens, Zoude, Eloy de Burdinne, D'Huart, De Saegher, Deman d'Attenrode ont pris successivement la parole sur cette question.

Après un assez long débat les propositions de la section centrale ont été adoptées.

La chambre a également voté le chiffre demandé pour frais de milice, et a renvoyé au lendemain la suite de la discussion du chapitre relatif aux subsides pour l'amélioration des chemins vicinaux.

M. Eloy de Burdinne a proposé de porter ce chiffre à cinq cent mille francs; mais M. le ministre de l'intérieur a émis l'opinion qu'une pareille augmentation entraînerait des inconvéniens et il ne se ralliera qu'à l'allocation de 200,000 fr.

Dans la séance du sénat, M. Siraut a lu un rapport sur le projet de loi relatif au nouveau mode de sanction, de promulgation et de publication des lois et arrêtés.

M. le baron de Macar a communiqué un autre rapport sur le budget de la marine pour l'exercice de 1845.

M. le duc d'Ursel a lu plusieurs rapports sur des demandes en naturalisation.

Le sénat a voté sur l'ensemble du projet de loi relatif à la péréquation cadastrale. Il a été adopté par 26 voix. M. le baron de Coppens s'est abstenu.

Le second objet à l'ordre du jour était la discussion du projet de loi relatif aux mesures à prendre pour l'invasion des maladies contagieuses. M. le baron de Royer a présenté sur l'art. 1er un amendement ainsi conçu :

« L'exemption du droit sur le sel destiné à combattre l'invasion des maladies contagieuses, est comprise dans les mesures que le gouvernement est autorisé à prendre. » L'amendement et l'article ont été adoptés.

Sur l'art. 2, M. le comte de Ribeaucourt a exprimé le désir qu'on créât dès-à-présent un fonds de secours, comme mesure de précaution. L'art 2 a été adopté, ainsi que les articles 3, 4, 5, 6. On votera aujourd'hui sur l'ensemble de la loi.

On a été aux voix sur les articles de la loi sur le bétail. L'ensemble de la loi a été adopté à l'unanimité de 31 suffrages.

La discussion de l'article 3 de la loi sur le domicile de secours a été reprise.

M. le ministre de la justice a combattu encore l'amendement de M. d'Hoop, qui a été rejeté par 18 voix contre 10. La séance a ensuite été levée.

Dans sa séance du 8, la chambre des représentans a continué la discussion du budget de l'intérieur, article *Voirie et chemins vicinaux*.

Sur une interpellation incidente de M. de Brouckère, M. le ministre des travaux publics a promis de faire connaître à la chambre, d'ici à quelques jours, les résolutions que les ingénieurs lui auront proposées au sujet du tunnel de Cumptich, M. de Brouckère désire qu'on renonce à la reconstruction de ce tunnel.

La chambre a repris ensuite sa discussion interrompue et a rejeté finalement une motion d'ordre et l'amendement de M. Eloy de Burdinne.

M. de Mérode, s'est occupé des moyens d'augmenter les revenus du chemin de fer. On sait que cet honorable membre ne se lasse pas de revenir, de temps à autre, sur cette matière.

— Le sénat, dans la séance d'hier, a remis en discussion l'amendement proposé par M. le baron de Royer à l'art. 1er du projet de loi sur les maladies contagieuses.

L'amendement a été adopté : on a voté sur l'ensemble de la loi par appel nominal ; elle a été adoptée à l'unanimité de 26 suffrages.

Dans le projet relatif au domicile de secours un sous-amendement de M. le baron de Stassart, a été mis en discussion ; appuyé et combattu par divers membres, il a été adopté par 16 voix contre 14.

On a ouvert la discussion générale sur le budget de la marine. Personne n'ayant demandé la parole, la discussion des articles a été renvoyée à une autre séance.

Le sénat a mis en discussion générale le projet de loi relatif à un nouveau mode de sanction des lois. Après quelques observations présentées par divers membres, la discussion générale a été close, et celle des articles renvoyée à un autre jour.

Nouvelles de Rome.

Rome, 25 janvier.

Le véritable motif pour lequel le cardinal Tosti a été éloigné des affaires n'est plus un mystère pour personne. On a essayé d'abord de faire croire à des embarras financiers causés par les libéralités et les dépenses de l'ex-ministre de la *Tesoreria*; mais il est bien avéré aujourd'hui que la cause réelle est dans les opinions du cardinal au sujet de la direction politique de l'administration papale et du crédit toujours croissant des jésuites. En entrant au département des finances, M. Tosti avait trouvé en effet un budget en déficit et une dette de 9 millions d'écus romains. Mais en dix ans l'équilibre a été rétabli, malgré les dépenses extraordinaires auxquelles on a dû fournir, et l'on n'a emprunté que trois millions à des conditions infiniment meilleures pour le trésor que celles des emprunts antérieurs. M. Tosti a réformé le système monétaire ; il a établi des bateaux à vapeur sur le Tibre ; il a construit le magnifique hôpital de Saint-Michel, qui est tout à la fois un hospice, une école pour les arts et pour les métiers ; il a élevé de nombreux monumens d'utilité publique et encouragé les beaux-arts. Mais ces dépenses qu'on critique comme une prodigalité, n'ont jamais dépassé, en moyenne, quatre à cinq cent mille francs par an ; et les revenus de l'état s'étaient accrus d'autant par l'effet d'une administration sage et éclairée. Les reproches administratifs qu'on adresse à M. Tosti ne sont donc qu'un prétexte. Ce qui déplaît en lui, c'est l'intelligence des nécessités de notre temps. »

— On dit que le gouvernement a conclu ces jours derniers un emprunt avec la banque ou avec la maison Torlonia. On croit qu'il ne sera pas négocié incessamment, mais seulement à mesure que l'état en aura besoin. Le dernier emprunt de plusieurs centaines de mille scudis a servi à amortir la dette flottante et à remplir le trésor.

Un courrier de cabinet russe a été expédié aujourd'hui à St-Pétersbourg. M. le conseiller d'état de Struve se trouve encore ici.

La malle de la poste aux lettres, partie d'ici pour Florence, a été attaquée le 23 de ce mois par des brigands ; le conducteur a été horriblement maltraité ; les voleurs ont enlevé l'argent et toute la correspondance.

Nouvelles des Indes anglaises.

Les dernières nouvelles de Bombay portent la date du 1er janvier. La campagne, dans le pays sud de Mahratta, est à-peu-près terminée. Cinq forts, dont deux grands, ont été pris depuis le 1er décembre. Il y a toujours une armée de 7,000 hommes, qui occupe le pays. Le colonel Ovans, qui devait succéder au colonel Outram, comme agent politique, et qui se trouvait prisonnier, à la date de notre dernier rapport, a été mis en liberté. C'est M. Rouvier qui a été installé dans le poste d'agent politique, la nomination du colonel Ovans ayant été annulée. Le colonel Hickes, du 2e régiment de grenadiers, a été tué par un boulet, étant à la tête des opérations contre le fort de Punalla, qui fut pris d'assaut le 2 décembre. Les Anglais ont perdu six officiers depuis la prise du fort Samunghur au mois d'octobre dernier. Des troubles dans le Sawunt Warree continuent toujours, et à-peu-près 3,000 hommes sont dans les hôpitaux. Le 78e régiment a perdu en tout 200 hommes, femmes et enfans dans l'intervalle de trois mois, et il y a à peine douze hommes dans le régiment, qui n'ont pas été malades.

Par les dernières nouvelles reçues de sir Ch. Napier, ce général se trouvait à Larkhana et se disposait à parcourir le pays jusqu'à Dadur (au bas des passes de Bolan), dans l'intention de détruire la ville de Poolajee où la cavalerie irrégulière, sous les ordres des capitaines Lait et Titzgerald, a si mal opéré, il y a quelques mois. On dit que cette ville est déjà tombée au pouvoir de Nusseer-Khan de Kelat qui la garde jusqu'à l'arrivée de sir Ch. Napier. Ce général est maintenant convalescent.

Les affaires du Penjaub sont tranquilles pour le moment. Les craintes d'une insurrection à Cashmeer paraissent dénuées de fondement, et l'on a tout lieu de croire que la tranquillité ne sera pas troublée dans les provinces du nord-ouest.

La seule nouvelle importante que l'on ait de l'Afghanistan est qu'une maladie pestilentielle règne à Caboul. On est surpris que cette maladie n'ait pas suivi de plus près la dévastation de 1842. On écrit que les vivans sont à peine suffisans pour enterrer les morts.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Copenhague, 29 janvier :

— Le droit de 3 rixdalers, à partir du 1er de ce mois, l'impôt particulier sur les revenus de charges publiques, établi dans le royaume par ordonnance du 12 juin 1770. La suppression de cet impôt a été motivée par l'avis des deux assemblées des états provinciaux du royaume.

L'activité de nos raffineries de sucre s'est accrue pendant ces dernières années. Il s'est vendu l'an passé aux villes de province du royaume, ainsi qu'aux duchés et aux pays limitrophes du Nord, environ 2 millions de livres de sucre candi et de mélasse, puis environ 1 million de livres de sirop.

— Les journaux et les lettres d'Athènes nous arrivent jusqu'au 21 janvier. La chambre grecque, après deux jours de débats très-animés, a adopté le vote public par 73 voix contre 14. Les bases du règlement de l'assemblée sont du reste celles du règlement de la chambre des députés de France. La division de la chambre en bureaux remplace le système des commissions.

— On écrit de Posen, 29 janvier :

Le chapitre de notre cathédrale a assigné M. Czerski pour demain 30 du mois, afin qu'il rétracte ses deux écrits intitulés, l'un : *Franche confession de foi* (Offenes Glaubensbekenntniss), et l'autre : *Justification de sa défection de l'église catholique romaine* (Rechtfertigung seines Abfalls von der römisch-catholischen Kirche). Selon toute apparence, nous verrons se reproduire ici bientôt ce que le chapitre de Breslau a cru devoir faire naguère à l'égard de Ronge. Il semble que l'unité organique de l'église catholique exige un tel accord dans sa manière de procéder. Il paraît d'ailleurs justifié par la nécessité où se trouve l'église d'exclure de sa communauté le prêtre que son bras vengeur ne saurait plus atteindre.

— On écrit de Vienne, 29 janvier :

L'état florissant de nos finances a été suffisamment constaté par la dernière publication du bilan de la banque nationale. Ses caisses renferment 90 millions de florins en argent comptant.

Après une consultation de plusieurs médecins, qui a eu lieu hier, S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha a été déclaré hors de danger. LL. MM. et la famille impériale se font tous les jours informer de son état.

— On écrit de Christiania (Norwége), le 18 janvier :

On saura bientôt si les catholiques en Norwége obtiendront l'exercice libre et public de leur culte ; car une troisième décision du *storthing* dans le même sens fait loi. Le gouvernement qui, d'après les antécédens, prévoit qu'il en sera ainsi, a demandé à ce sujet l'avis de l'évêque du pays et de la faculté théologique. Des deux côtés, la réponse a été favorable aux catholiques. Il leur sera permis de célébrer publiquement leur culte, de donner aux enfans sortis de mariages mixtes l'enseignement religieux qu'ils jugeront à propos, d'être parrains pour des luthériens, d'être affranchis du droit d'étole qu'ils payaient aux pasteurs évangéliques et de bénir des mariages. Les Scandinaves s'élèvent donc à la hauteur de charité chrétienne, de qui mérite des éloges, surtout de nos jours où l'intolérance est provoquée de tant de parts.

— Il n'est bruit à Berlin que d'un crime affreux tenté sur la personne d'un enfant. Il y a six semaines environ qu'un enfant s'était perdu, ce qui avait été annoncé par des placards affichés à tous les coins des rues. On apprend maintenant que cet être infortuné était tombé entre les mains d'une affreuse vieille femme. Ce démon incarné avait cherché à défigurer horriblement et à aveugler cet enfant pour en faire un objet de compassion et d'une spéculation lucrative sur la charité du public. Y a-t-il une punition assez sévère pour un pareil forfait.

— Depuis quelque temps le nombre d'empoisonnemens commis par des femmes sur des individus de leur famille figurent pour un chiffre effrayant dans la statistique criminelle de l'Angleterre ; ce qui donne lieu aux journaux de blâmer énergiquement la légèreté avec laquelle les pharmaciens et les droguistes débitent des matières vénéneuses et notamment l'arsenic. Le cas le plus effrayant de ce genre, s'est présenté récemment dans le comté de Somerset, où la jeune femme d'un journalier a été déclarée coupable d'avoir empoisonné son mari, sa mère, son frère et son enfant. Le coroner, en prononçant le jugement, a exprimé la pensée que l'empoisonneuse, nommée Sarah Freman, avait eu part aux cinq morts subites arrivées peu de temps auparavant coup sur coup dans une autre famille de la paroisse.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Dingsdag 11 Februarij 1845 (N° 35 in het abonnement.)

De Schipbreuk der Medusa.

Dramatisch tafereel in HALF ZEVEN uren.

A16.

ONTVANGEN:

Door den boekverkooper **J. Oomkens Jzoon**, *te* Groningen, *is uitgegeven en alom verkrijgbaar gesteld :*

Bedenkingen betreffende het ONTWERP VAN WET op de uitoefening der verschillende takken van **Geneeskunde**, medegedeeld in een' Brief aan een *Lid van de Tweede Kamer der Staten-Generaal*, door Dr J. BOSMAN TRESLING, *Lid van het Prov. Utrechtsch Genootschap en prakt. Geneesheer te Wijnshoten*, à . . . . . *f* 0.40.

AVIS.

Pour cause d'agrandissemens, les **Magasins, Ateliers** et **Domicile** de la maison **PRIVAT**, ci-devant rue de la Paix, viennent d'être transférés rue Neuve-Saint-Augustin, n° 41, près la rue de la Paix.

Le vaste et bel établissement, qui permet à la maison **PRIVAT** de donner encore plus d'extension à la fabrication de ses **Gants**, lui donne les moyens de satisfaire aux demandes chaque jour plus nombreuses qui lui sont faites dans cette ville, où elle est si bien appréciée de toute la haute société.

Ses seuls correspondans à Hollande sont toujours :

M. André Salmon, à Rotterdam ; MM. Brander et Cie., à Amsterdam ; Mme Veuve van der Hulst, à Amsterdam ; M. B. M. Spiers, à Rotterdam ; M. B. Donckerwolcke, à Nymègue.

DERNIERE VENTE PUBLIQUE.

Aujourd'hui lundi le 10 et jours suivans, le huissier A. P. W. DE KONIN continuera à vendre chez **MM. Oberwarth Frères & C.**, rue dite *Korte Pooten*, à La Haye, à 10 heures du matin précises, (argent comptant), un grand assortiment de Manufactures françaises, Soieries, châles longs et carrés, ganterie, articles de Mode pour Messieurs et Dames ; etc.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 8 Février.

		Int.	Cours 7 fév.	Ouvert.	Fermé
Pays-Bas.	Dette active.	2½	64 ¼	64 ⅜	64 ⅜
	Dito dito	3	—	78 ½	—
	Dito dito	4	—	98 ⅝	—
	Dito dito	5	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	—	—
	Dito dito	4	—	98 ⅝	—
	Syndicat	4½	—	99 ⅛	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	—	147 ⅝	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	105	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	119 ⅝	120 ½
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	108 ½	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	107 ½	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	74 ¼	—
	Certificats au dito	6	—	76 ¼	—
Russie	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	99 ½	—
	Emprunt de 1840	4	—	92 ½	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	91	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
Espagne	Deferred		—	—	—
	Ardoin	5	—	25	25 ⅛
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	107 ½	—
Autriche	Dito métalliques	5	111 ¼	111 ¼	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	88	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	—	59 ½	—

Les fonds hollandais n'ont pas varié. Il s'est traité quelques affaires en intégrales.

Les actions du chemin de fer hollandais continuent d'être demandées pour compte de maisons allemandes.

Les espagnols étaient un peu plus fermes à l'ouverture de la bourse, mais ils restent comme hier. Les ardoins indéterminés ont donné lieu à quelques opérations.

Cours de l'argent : Prêt à garantie 3 %; prolonget. 4 à 4½ %; escompte 2½ p. c.

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 64 ⅜ à ½; Société de Commerce 147 ½; Ardoins 25 à 25 ⅛.

SOCIETE DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMIE.

Amsterdam, dimanche 9 février.

Il se manifestait peu d'activité dans les affaires. Les espagnols étaient un peu plus faibles par suite de la baisse qu'ils ont éprouvée à Londres et à Anvers ; mais par contre les portugais étaient plus offerts.

Intégr. 2½ p. c. 64½ ; chemin de fer de Rhin 105½ ; ardoins indéterminés 23⅝, ⅜ ; Portug. 59⅜, ⅝ ; id. int. à 1 conto 69½.

Bourse de Paris du 8 Février.

		Int.	Cours 6 fév.	Ouvert.	Fermé
France	Cinq pour cent		—	122 25	—
	Trois pour cent		—	84 90	—
	Emprunt Ardoin		25 ½	25 ½	—
Espagne	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet	2½	—	59 50	—
Pays-Bas	Dette active	5	—	—	—
	Dette active	3	—	—	—
Belgique	Dito		—	—	—
États-Unis	Banque belge		—	650 00	—
	Obligations de la Banque		—	—	—

		Int.	Du 8 fév.		Du 7 fév.
France	Cinq pour cent		—	122 85	—
	Trois pour cent		—	84 85	—
	Emprunt Ardoin		—	30 ½	—
Espagne	Anc. différée sans		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	6⅜	—
Naples	Certificats Falconet		—	99 60	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	650 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 8 Février.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Espagne, 5 % 24 ½, ⅜. — Dette différée ancien, 6 ½. — Passive, 5 % ». — Lots de Rome, ». — Cours après la bourse (2½ heures), Ard. 24 ½ cours.

Bourse de Londres du 7 Février.

3 % Cons. 89 ⅝, ½. — 2½ % Holl., 62⅞, 63 ⅛. — 5 % 99, 99 ½. — 4 % ». — Esp. 5 % 27 ½, 28. — 3 % 40 ⅝, 41. — Portug. 59, 60. — Russes ».

Bourse de Vienne du 1er Février.

Métalliques, 5 % 111 ⅝. — Dito, 4 % 101 ⅜. — Dito, 3 % 78 ⅛. — Lots de 1834, ». — Actions de la Banque 1626.

PÉRIODE D'HIVER.

Heures de départ du Chemin de fer Hollandais.

D'Amsterdam à La Haye.

D'Amsterdam.	De Halfweg.	De Harlem	De Voorschoten.	De Verversbuurt.	De Bazar Guillaume.	De Warmoesstraat.	De Leyde.	De Voorschoten.	De Halfweg.	Heure d'arrivée à La Haye.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 30	8 46	9 5	9 19	9 30	9 41	9 51	10 [illegible]	10 [illegible]	[illegible]	11 [illegible]
1 »		1 30		1 [illegible]			2 [illegible]			2 45
4 30	4 46	5 5	5 19	5 30	5 41	5 51	6 [illegible]	6 13	6 [illegible]	6 31
7 30		8 4	8 18	8 30	8 41		9 [illegible]		9 [illegible]	9 [illegible]

De La Haye à Amsterdam.

De La Haye.	De Voorschoten.	De Leyde.	De Warmoes.	De Pint Gyzenbrug.	De Verversbuurt.	De Voorschoten.	De Harlem.	De Halfweg.	Heure d'arrivée à Amsterd.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 15	8 34	8 49	8 56	9 6	9 19	9 29	9 47	10 2	10 17
12 45		1 [illegible]		1 [illegible]		2 [illegible]	2 [illegible]		2 [illegible]
4 15	4 34	4 47	4 54	5 4	5 17	5 28	5 44	5 59	6 [illegible]
7 15		7 40		8 2	8 15	8 24	8 42		9 [illegible]

LA HAYE, chez **Léopold Lehenberg**, *Lange Vijverberg*.